

Séance ordinaire du 10 décembre 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois de décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Anne Bernier, assistante-greffière.

CV-2018-08-10

Félicitations à monsieur François Paradis, député de Lévis, et à monsieur Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur François Paradis, député de Lévis, pour avoir été élu président de l'Assemblée nationale, et monsieur Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière, pour avoir été élu premier vice-président de l'Assemblée nationale, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-11

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2018, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Direction générale

Demande de compensation financière des services de premières répondantes et premiers répondants médicaux
Document d'aide à la décision DG-2018-012 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-12

Période de questions

Environ douze personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2018-08-13

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2018

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 26 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-14

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil de la Ville et du maire, et dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Mario Fortier, Amélie Landry et du maire est déposée.

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Clément Genest est déposé.

CV-2018-08-15

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 20, 26 et 27 novembre 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 20, 26 et 27 novembre 2018 est déposé.

CV-2018-08-16

Approbation d'un recueil des conditions de travail pour le personnel professionnel non syndiqué

[Document d'aide à la décision GCH-2018-076-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'entériner le recueil des conditions de travail pour le personnel professionnel non syndiqué, tel qu'il est annexé à la fiche de décision GCH-2018-076-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-17

Entente de principe intervenue avec Le regroupement des citoyens du secteur des Constellations, financement afférent et mandat au directeur général adjoint – services administratifs

[Document d'aide à la décision DG-2018-008](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ratifier l'entente de principe intervenue le 30 novembre 2018 avec Le regroupement des citoyens du secteur des Constellations, d'affecter au budget de fonctionnement, à partir de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, les sommes nécessaires à la négociation, au traitement et à la mise en œuvre de l'entente de principe, d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à procéder, aux virements de fonds requis, en temps utile, aux bénéfices des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, et de mandater monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-18

Demande de crédits additionnels pour le financement d'une partie du plan d'action concernant l'arrivée de l'agrile du frêne pour l'année 2018

[Document d'aide à la décision INF-TP-2018-005](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'affecter les crédits additionnels au montant de 26 600 \$ aux postes de dépenses indiqués à la fiche de prise de décision INF-TP-2018-005, pour la mise en œuvre immédiate du plan d'action concernant l'arrivée de l'épidémie de l'agrile du frêne dès l'automne 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-19

Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie

[Document d'aide à la décision INF-2018-020](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie au poste de dépense et au montant indiqués à la fiche de prise de décision INF-2018-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-20

Adoption du *Protocole local d'intervention d'urgence concernant le sauvetage d'urgence en milieu isolé*

[Document d'aide à la décision INC-2018-030](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le *Protocole local d'intervention d'urgence concernant le sauvetage d'urgence en milieu isolé*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2018-030.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-21

Désignation d'une représentante au sein de la table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches et entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la municipalité régionale de comté des Appalaches

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-026](#)

ATTENDU la mesure 11 du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* du ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour poursuivre les Alliances pour la solidarité ;

ATTENDU que cette mesure vise à mettre en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux ;

ATTENDU que le Fonds québécois d'initiatives sociales sera confié aux régions afin de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale ainsi que le soutien aux projets ;

ATTENDU que la région doit constituer une table régionale de lutte contre la pauvreté ;

ATTENDU que cette table sera notamment constituée d'un représentant pour chacun des territoires de Chaudière-Appalaches ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De désigner madame Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire et secrétaire de la Commission consultative de développement social et communautaire, au sein de la table

régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches.

De mandater madame Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire et secrétaire de la Commission consultative de développement social et communautaire, pour établir, en collaboration avec les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire, une structure de fonctionnement permettant de déterminer les priorités d'investissement en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion en cohérence avec la politique de développement social et communautaire lévisienne.

De conclure l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la municipalité régionale de comté des Appalaches, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2018-026.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-22

Affectation de la réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constituée en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-016](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 241 500 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville, constituée en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008, au poste de dépense indiqué à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2018-016, et ce, pour financer le montant à pourvoir dans le futur pour les coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-23

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre (38 rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-142](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire

agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre, d'une superficie de 5,12 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-24

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 51, 57 et 61-63, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision URBA-2018-201

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De fixer au 21 janvier 2019, à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 11 octobre 2018 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 51, 57 et 61-63, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis, lots 3 021 710, 3 020 053 et 3 021 712 du cadastre du Québec).

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-25

Entente quinquennale à intervenir pour la gestion des infrastructures du Quai paquet (quai 81)

Document d'aide à la décision DEV-2018-110

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente quinquennale à intervenir pour la gestion des infrastructures du Quai Paquet (quai 81), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-110, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-26

Affectation du fruit de la vente relative au déboisement du secteur Charny pour le déboisement et la récupération du bois par Broyage G. Beaumont inc.

[Document d'aide à la décision APP-2018-163](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'affecter le fruit de la vente nette relative au déboisement du secteur Charny

au poste indiqué à la fiche de prise de décision APP-2018-163.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-27

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-64 modifiant certains règlements quant au délai de prescription afférent à la commission d'infractions et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-64 modifiant certains règlements quant au délai de prescription afférent à la commission d'infractions et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de prévoir que le début du délai de prescription à une infraction à certains règlements d'urbanisme se prescrit par un an à compter de la date de connaissance de la perpétration de l'infraction.

CV-2018-08-28

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de prévoir les dispositions nécessaires afin qu'un permis ou un certificat d'autorisation soit délivré en ligne;
 - ✓ de préciser qu'un permis ou un certificat d'autorisation peut être révoqué;
 - ✓ de permettre, à certaines conditions et conformément au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, la reconstruction d'un bâtiment principal protégé par droits acquis sur un terrain situé en bordure d'une rue privée ou enclavé;
 - ✓ de prévoir une infraction dans le cas où une personne fournit des documents erronés, fait de fausses déclarations ou de fausses représentations dans le cadre de l'application du règlement;
 - ✓ de préciser que le maintien en état de travaux sans permis est une infraction.
-

CV-2018-08-29

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la Pointe-De-Lévy) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-131](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones A2991 et A2994, l'usage club de motoneiges, compris dans la classe d'usages L301 camping, base de plein air, théâtre en plein air, centre d'hébertisme, pourvoirie, jeu d'adresse ou d'habileté physique extérieure, spectacle en plein air, ciné-parc, hippodrome, zoo, etc.

CV-2018-08-30

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-165](#)

Le membre du conseil de la Ville Steve Dorval donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a principalement pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'y apporter certaines modifications rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (intégration du Programme particulier du Vieux-Lévis) aux fins, notamment :

- ✓ de créer la zone L2179 à même une partie de la zone H2184 et de la zone M2185 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de créer la zone H2206 à même une partie de la zone H2208 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de créer la zone H2219 à même une partie de la zone H2225 et de la zone H2218 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de remplacer la zone H2125 par la zone P2125 et de prévoir les usages et normes afférents à cette zone;
- ✓ de modifier les usages et normes afférents aux zones P2158,

H2164, M2141, M2171, M2174, M2177, P2181, M2188, M2194, H2208, H2225, M2905, M2906, M2907 et M2908.

CV-2018-08-31

Avis de motion du Règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2927 à même une partie de la zone H2925, rue de Berry, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-181](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2927 à même une partie de la zone H2925.

CV-2018-08-32

Adoption du Projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la Pointe-De-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-131](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-131.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-33

Adoption du Projet de règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-165](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-165.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-34

Adoption du Projet de règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2927 à même une partie de la zone H2925, rue de Berry, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2018-181](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-181. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H2927 à même une partie de la zone H2925.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-35

Adoption du Règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du nombre maximal de logements ou de chambres autorisé pour la classe d'usage H10 Habitation multifamiliale isolée dans la zone M2888, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)
[Document d'aide à la décision URBA-2018-204](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'augmenter, dans la zone M2888, le nombre maximal de logements ou de chambres, de 4 à 6, pour la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-07-27.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-36

Demande de compensation financière des services de premières répondantes et premiers répondants médicaux
[Document d'aide à la décision DG-2018-012](#)

ATTENDU que les populations des villes de Lévis et de Sherbrooke représentent les premières grandes villes du Québec à offrir un service de qualité en matière de services de premières répondantes et premiers répondants médicaux, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU que la Ville de Montréal reçoit une compensation financière depuis l'année 2007 concernant les services rendus en matière de premières répondantes et premiers répondants médicaux;

ATTENDU qu'il est démontré que l'efficacité des services de premières répondantes et premiers répondants assure une réduction significative des risques de mortalité et de morbidité grâce à une mobilisation rapide des effectifs possédant la formation, les maintiens de compétences et les équipements requis;

ATTENDU que les services de premières répondantes et premiers répondants permettent de soutenir la vie et de réduire la durée des hospitalisations et des frais en découlant;

ATTENDU que les objectifs 5 et 6 des Orientations de la ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie mentionnent clairement que la mise en place de services de premières répondantes et premiers répondants fait partie des autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter les ressources affectées à la sécurité incendie de même que la maximisation de ces mêmes ressources;

ATTENDU que les villes de Lévis et de Sherbrooke souhaitent obtenir un soutien financier équitable pour leurs services et à la hauteur des efforts déployés par les villes;

ATTENDU qu'il y a urgence de régler cette iniquité en matière de financement dans l'objectif d'assurer la pérennité de ce service pour les villes de Lévis et de Sherbrooke.

ATTENDU qu'une demande est effectuée auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux et auprès de la ministre de la Sécurité publique afin que l'iniquité en matière de financement relativement à l'offre de service des premières répondantes et premiers répondants médicaux qui subsistent depuis plusieurs années pour les villes de Lévis et de Sherbrooke soit corrigée;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général adjoint – Services de proximité à entreprendre des discussions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Sécurité publique en compagnie de leurs homologues de la Ville de Sherbrooke, dans l'objectif de corriger les problèmes d'iniquité dans le financement des services de premières répondantes et premiers répondants médicaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-08-37

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-08-38

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

À 19 heures 20, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière
